



ACCORD-CADRE à BONS DE COMMANDE

2025-041

DEPOUSSIERAGE DES COLLECTIONS IMPRIMEES ET DES ARCHIVES DE L'UNIVERSITE PARIS NANTERRE

**CADRE DE REPONSE TECHNIQUE (CRT)**

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : Mercredi 15 octobre 2025 à 12h00 (heure de Paris)**

L’Université de Paris Nanterre impose ce cadre de réponse aux candidats.

Le cadre de réponse technique est le support d’analyse de l’offre technique, il vaut mémoire technique et devient contractuel lors de la signature du marché avec les candidats retenus. Les réponses attendues et l’évaluation des candidats sont strictement liées à l’exécution du présent accord-cadre. Ce document permet également de présenter votre structure et ses points forts.

Le candidat devra donc détailler de manière la plus précise possible chacune de ses réponses

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité, durant toute la durée du marché, de procéder à des contrôles sur chaque élément déclaré dans le mémoire technique et le cas échéant d’appliquer les pénalités prévues au CCP en cas de manquement.

Tout changement sur l’un des éléments déclarés dans le CRT intervenant en cours d’exécution du présent marché doit être immédiatement déclaré au pouvoir adjudicateur.

L’Université de Paris Nanterre propose ce cadre de réponse aux candidats.

Le candidat est invité à compléter le présent document avec le plus grand soin, en respectant les consignes suivantes :

* Une réponse adaptée aux spécificités de la consultation. Il ne devra pas non plus consister en un recueil d'informations générales,
* Maximum 40 pages,
* Format A4.

L’utilisation de ce cadre de réponse est obligatoire et constitue la réponse technique du candidat.

**- PRESENTATION DU CANDIDAT ET DES INTERVENANTS**

**(**A titre informatif, ces données ne seront pas notées dans l’analyse des offres).

|  |  |
| --- | --- |
| Nom ou raison sociale |  |
| Adresse, téléphone, courriel |  |
| N° SIRET |  |
| Effectifs de la société |  |
| Organigramme  **Annexe autorisée** |  |

**II - CRITERE N°1 : QUALITE TECHNIQUE DE L’OFFRE PONDEREE A HAUTEUR DE 40 POINTS**

**Sous-critère 1 : Moyens humains, expériences du candidat et références similaires (10 points) :**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom du référent dédié au marché |  |
| Quelles sont les missions principales et prestations assurées par le référent ? |  |
| CV du référent, précisant ses diplômes, qualifications, expertise  **Annexe autorisée** |  |
| Le candidat précise s’il organise des formations à destination de son personnel et si oui lesquelles. |  |

**Sous critère 2 : Organisation et méthodologie pour exécuter les prestations (20 points)**

|  |  |
| --- | --- |
| Le candidat décrit la mise en place de la prestation et notamment l’accompagnement de ses équipes pour prendre connaissance du site et des collections. |  |
| Le candidat précise sa méthodologie de travail pour la conduite des opérations de dépoussiérage. |  |
| Le candidat précise les mesures particulières qu’il met en place pour le dépoussiérage des collections les plus fragiles (notamment : brochures et documents non reliés, documents abîmés, etc.) |  |
| Le candidat décrit les opérations de vérification interne qu’il met en place pour assurer le suivi de la prestation (nature des opérations de vérification, fréquence...). |  |

**Sous-critère 3 : Moyens matériels pour exécuter les prestations (10 points)**

|  |  |
| --- | --- |
| Le candidat détaille le matériel qu’il met à disposition pour la protection des collections le cas échéant. |  |
| Le candidat détaille le matériel qu’il met à disposition pour assurer le dépoussiérage des collections : aspirateurs, brosses, armoires roulantes ou chariots, etc. |  |
| Le candidat détaille les équipements de protection individuels qu’il met à disposition de de ses équipes. |  |

**CRITERE N° 3 : DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE APPLIQUEE AU MARCHE (5 POINTS)**

|  |  |
| --- | --- |
| Le candidat présentera la(es) démarche(s) en matière de développement durable qu’il appliquera au marché tout au long de ses prestations et pendant toute la durée du marché (joindre les justificatifs pertinents dans le cadre de mémoire technique) : mesures concrètes (politique de gestion des déchets, choix des consommables utilisés), conditions de mise en œuvre, ainsi que les moyens de contrôle accessibles pour l’acheteur. |  |